



## Compte-rendu du conseil de quartier Rive gauche 05 juillet 2012

### **Présents :**

☑ Mairie : Delphine Charlet, élue référente ; Anaïs Alasseur, chargée de mission aux conseils de quartier ; Pierrick Glon, services techniques ; Pierre Gouzi, adjoint au cadre de vie, police, travaux.

☑ Membres du bureau du comité de quartier : Didier Loustaunau, Jean-Dominique Gauthier, Pierre Gloaguen, Catherine Meubry.

☑ Quinze riverains du quartier.

Les quatre points à l'ordre du jour sont abordés :

### **a. Renouvellement du bureau du comité de quartier :**

Trois des membres du comité de quartier (Didier Loustaunau, Jean Dominique Gauthier et Catherine Maubry) arrivent à la fin de leur mandat de deux ans. Seule Catherine Maubry se représente.

Aucune autre candidature n'a été recueillie à la mairie. Aucun candidat ne se manifeste dans la salle. La candidature de Catherine Meubry est approuvée.

Le bureau du comité est donc réduit à trois membres : Noël Donval, Pierre Gloaguen et Catherine Meubry. Il pourra être complété lors de la prochaine réunion du comité de quartier.

### **b. Suivi des fiches de liaison :**

☑ **Fiche n°4 : Rue de Kergariou.** Le plot supplémentaire demandé a été posé.

☑ **Fiche n°5 : Rue de Pen ar c'hoat - Rue du Menhir.** L'aménagement promis lors de la précédente réunion n'a pas été réalisé. Une nouvelle promesse de réalisation rapide est faite (implémentation provisoire par un marquage au sol et des plots).

☑ **Fiche n°10 : Trottoir rue de Pen ar c'hoat.** La réalisation n'est pas jugée prioritaire par la mairie, qui reçoit de nombreuses demandes et privilégie les sites liés au déplacement d'enfants. Il est cependant reconnu que cette rue méritera une attention particulière.

☑ **Fiche n°11 : Lampadaire chemin de Corvizou.** L'étude technique promise lors de la précédente réunion n'a pas été réalisée. La promesse est réitérée.

☑ **Fiche n°16 : Quai Foch-Angle de Ste Anne.** L'aménagement du carrefour pour sécuriser la traversée des piétons a été accepté. Il sera réalisé pour la fin du mois de juillet.

☑ **Fiche n°19 : Trottoir Chemin de Corvizou.** . La réalisation n'est pas jugée prioritaire par la mairie.

☒ **Fiche 20 : Alentour du cinéma.** Le plan attendu des rues concernées par un nettoyage fréquent n'a pas été fourni. En attente.

☒ **Fiche n°21 : Déjections canines.** Toujours rien de nouveau bien que la propreté de la ville soit un critère important pour l'attribution des "quatre fleurs". Un budget est nécessaire pour monter une campagne de communication. Des participants mettent en doute l'efficacité d'une telle dépense en l'absence de toute action dissuasive.

☒ **Fiche n°22 : Carrefour Rue de Trozozec / De Kergariou.** Aucune action n'a été effectuée depuis la dernière réunion. Une action pour sécuriser le carrefour est à nouveau promise par la mairie.

☒ **Fiche n°23 : Passage piétons route de Ploubezre.** La pertinence de la fiche est remise en question. Aucun passage surélevé n'existerait sur cette route. Il est de plus indiqué qu'une signalisation verticale ne serait pas nécessaire à cet endroit situé en "zone 30".

☒ **Fiche n°24 : Carrefour du centre social.** L'aménagement du carrefour, pourtant précédemment programmé à la fin des travaux de la rue Noël Donval, semble ne plus être d'actualité. Il est souligné l'importance de cet aménagement, rendu d'autant plus nécessaire que ce vaste espace mal défini doit aujourd'hui être utilisé par les voitures joignant la rue de Kergariou à la rue du 73<sup>e</sup> Territorial.

#### **c. Gestion différenciée des espaces verts :**

La ville expérimente en 2012 une nouvelle politique de gestion des espaces verts. Les principes généraux sont exposés par Delphine Charlet et Anaïs Alasseur.

Une nouvelle gestion des espaces verts est rendue nécessaire par l'extension considérable des surfaces concernées, alors que le nombre de jardiniers municipaux reste stable. Quatre types de zones sont définis, allant de la zone naturelle (ou par exemple un seul fauchage annuel sera appliqué), à la zone urbaine privilégiée (plantation de fleurs, tonte hebdomadaire, ...).

Le classement des différents espaces fait l'objet d'une expérimentation en 2012 et pourra subir des modifications.

La mise en zone naturelle d'une partie du parc Ste Anne provoque d'ailleurs de nombreuses remarques dans la salle (présence de chardons, plantes allergisantes, pourrissement des herbes lié aux inondations, ...).

#### **d. Points abordés en séance :**

☒ **Rue des Frères Lagadec :** Les travaux doivent être finalisés dans le courant du mois de juillet. Plusieurs points sont évoqués :

- Des zones de stationnement ont été matérialisées en face de portails d'accès à des propriétés. Il est demandé qu'un marquage au sol explicite garantisse l'accès à ces propriétés.

- Il est indiqué qu'une zone non construite serait propriété de la ville. Si cela était avéré, elle pourrait être aménagée en zone de stationnement. - Il est suggéré que des plots rigides le long d'un des trottoirs garantissent la libre circulation des piétons.

- L'attention des services techniques est attiré sur le pré-marquage au sol actuellement réalisé au niveau de la rue de Keravel. La réalisation d'un tel marquage pourrait s'avérer problématique pour les véhicules descendant la rue et tournant à gauche dans la rue de Keravel.

☒ **Rue de Trozozec :** Des voitures stationnent tous les jours Rue de Trozozec sur le trottoir (même sur le passage piétons) coté droit entre le rond point de Trozozec et l'entrée de l'Hôpital, alors que des places sont disponibles dans le bas de la rue de Pen-ar-C'hoad.. Il est proposé d'empêcher ce stationnement par des plots rigides.

☒ **Rond-point de Bel Air :** Suite à accord des autorités départementales, un passage piétons va être matérialisé en haut du Boulevard Mendes France, au niveau du magasin Dia. Il est demandé d'en prévoir également à ce niveau en haut de la rue de Frères Lagadec.

Rappel : Il est possible, sur le site internet de la ville de Lannion, de s'inscrire pour recevoir par mail les informations concernant le quartier.

Fin du CR.